

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 27445 - 2019 B 06019 - 879 218 048 - 2R

Désignation de l'entreprise		2R		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		47 AVENUE DE LA GARE		33610		CESTAS	
SIRET		8 7 9 2 1 8 0 4 8 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
		{	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *			028	659	030	128
	Immobilisations financières * (1)			040	600 821	042	600 821
	Total I (5)			044	601 480	048	128
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052	
	Marchandises *			060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	98 400	070	98 400
		{	Autres * (3)	072	194 818	074	194 818
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	42 533	086	42 533
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	335 751	098	335 751
	Total général (I + II)			110	937 231	112	128
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		600 000	
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		60 000	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ()	{	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131	132		95 413	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		74 064	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		829 476	
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		194	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	18 408	172		20 451
	Comptes courants d'associés			173		582	
	Autres dettes			175		86 400	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		107 627	
Total général (I + II + III)				180		937 103	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		659
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	8 344	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Comptes certifiés conformes à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2R

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214			
		services *		217		218	154 000		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits						230	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	154 004	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)						242	8 876	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)						244	8 497	
	Rémunérations du personnel*						250	79 004	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	45 809	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254	128	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	3 005		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	145 319	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	8 686	
Produits financiers (III) 280 68 344								294	
Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	2 966	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	74 064	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	74 064	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	2 966		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330	6 002		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987							342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989									
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344									
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993									
BUD (44 sexdecies) 992									
Deductions	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648			
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641			
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	19 774	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	19 774	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2R						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	659	474		476	659	
Immobilisations financières		480	600 821	482		484		486	600 821	
TOTAL		490	600 821	492	659	494		496	601 480	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	128	564		566	128	
TOTAL		570		572	128	574		576	128	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si de cadre est existant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2R				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	10 467	381	10 467		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	24 028	380	24 028		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	23 200		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 052		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 2R		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	154 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	154 000
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	731
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	8 145
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	8 878
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	145 126
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	145 126
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	154 000
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 879218048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2R

ADRESSE (voie) 47 AVENUE DE LA GARE

CODE POSTAL 33610 VILLE CESTAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 4

Forme juridique SARL Dénomination AGENCE PENAUD

N° SIREN (si société établie en France) 901901207 % de détention 30,00

Adresse : N° 14 Voie rue Saint Fiacre

Code Postal 33370 Commune YVRAC Pays France

Forme juridique SAS Dénomination BORDEAUX AUTOMOBILE

N° SIREN (si société établie en France) 505239954 % de détention 100,00

Adresse : N° 3 Voie RUE PANHARD LEVASSOR

Code Postal 33510 Commune ANDERNOS-LES-BAINS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination L2C

N° SIREN (si société établie en France) 879444677 % de détention 49,90

Adresse : N° 47 Voie AVENUE DE LA GARE

Code Postal 33610 Commune CESTAS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination ROLLER

N° SIREN (si société établie en France) 414972760 % de détention 100,00

Adresse : N° 47 Voie AVENUE DE LA GARE

Code Postal 33610 Commune CESTAS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 2R

Numéro siret 87921804800020

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES <u>(ligne 330)</u>	
Quote-part des frais financiers - régime mère-fille	3 000
Résultat (perte) - L2C (31/12/2022)	3 002
TOTAL	6 002

DÉDUCTIONS DIVERSES <u>(ligne 350)</u>	
Dividendes Agence Roller 2023	60 000
Quote-part L2C - résultat 2023	3 258
TOTAL	63 258

Désignation de l'entreprise 2R
Numéro de siret 87921804800020

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FAE PRIME 2023 FAE PRIME 2023	12 000
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
FAE REMUNERATION FAE REMUNERATION	14 400
Total des produits à recevoir	98 400

Désignation de l'entreprise 2R

Numéro de siret

87921804800020

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FNP AMUNDI 2023 FNP AMUNDI 2023	50
Cotis. fisc. TNS à payer Cotis. fisc. TNS à payer	947
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	288
INTERETS C/C L2C 2022 INTERETS C/C L2C	462
INTERETS BORDEAUX AUTO 22 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	667
Total des charges à payer	2 413

Désignation de l'entreprise 2R

Numéro de siret 87921804800020

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	87921804800020	6630Z
2R 47 AVENUE DE LA GARE 33610 CESTAS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	19 774
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	19 774
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		19 774
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-l) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2023** s'élevant à **74 063,61 euros** de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	74 063,61 euros
------------------------	-----------------

Affectation :

A titre de dividendes à l'associé unique	57 150,00 euros
<i>Soit 9,53 euros par part sociale</i>	

Le solde au compte « autres réserves »	16 913,61 euros
Qui s'élève après affectation à la somme de 112 326,35 euros.	

Le dividende sera mis en paiement à compter du **18 juin 2024**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2023** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **57 150,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- ✓ depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- ✓ le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- ✓ peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- ✓ l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé à l'associé unique que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Dividendes : 30 000,00 euros, soit 5,00 euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

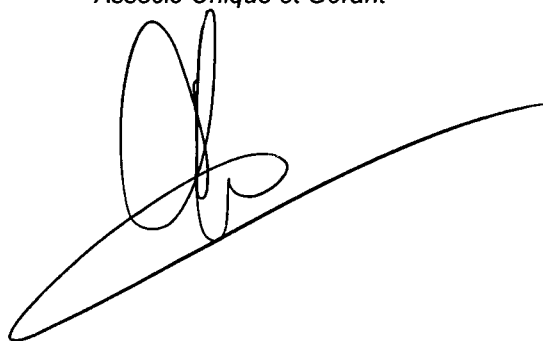
- Dividendes : 43 000,00 euros, soit 7,16 euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Dividendes : 43 000,00 euros, soit 7,17 euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 000,00 euros

CERTIFIE CONFORME

Monsieur Franck ROLLER
Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.